

Mars 2025

En lien avec les élus de La Roë, le Groupe VALOREM, en partenariat avec Énergie Partagée et la Société Énergie Mayenne, étudie la possibilité d'installer des éoliennes sur votre territoire. Cette lettre d'information présente les grandes lignes de ce projet.

## LES ACTEURS DU PROJET

VALOREM, Énergie Partagée et la Société Énergie Mayenne se sont associés pour développer des projets d'énergies renouvelables en Mayenne. Leur volonté est d'y impliquer les citoyens et les collectivités, qui pourront à terme devenir actionnaires de ces installations.



Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994.

Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs **éoliens, solaires et hydroélectriques**. **Entreprise à mission**, le Groupe VALOREM œuvre à une transition énergétique durable et solidaire. Au travers de différentes actions, VALOREM veille à **maximiser les impacts positifs de ses installations sur les territoires et la société**.

Plus d'informations : [valorem-energie.com](http://valorem-energie.com)

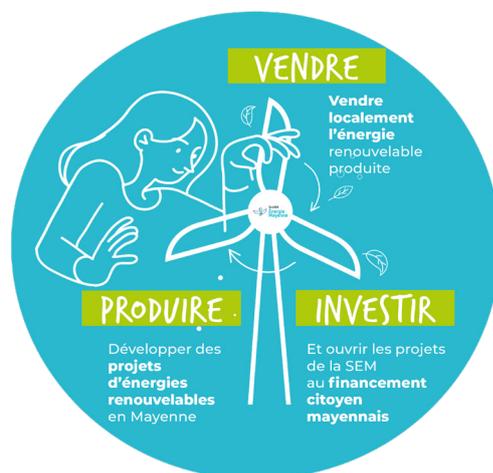


Parc éolien de Fontaine-Couverte, développé, construit et exploité par le Groupe VALOREM



Créée en 2021, la Société Énergie Mayenne est une **société d'économie mixte** composée de 7 actionnaires dont le Syndicat départemental Territoire d'énergie Mayenne.

Elle a pour vocation d'**accélérer la transition énergétique du département** en développant des projets photovoltaïques, éoliens, de méthanisation. Elle y **associe les acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens**. Acteur incontournable de la transition énergétique en Mayenne, la Société Énergie Mayenne ambitionne en 2025 de vendre localement l'énergie produite par ses centrales  
Plus d'informations : [semenergie53.fr](http://semenergie53.fr)



Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée fédère, **accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable**. Reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et labellisée Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de près de 7 580 actionnaires citoyens.

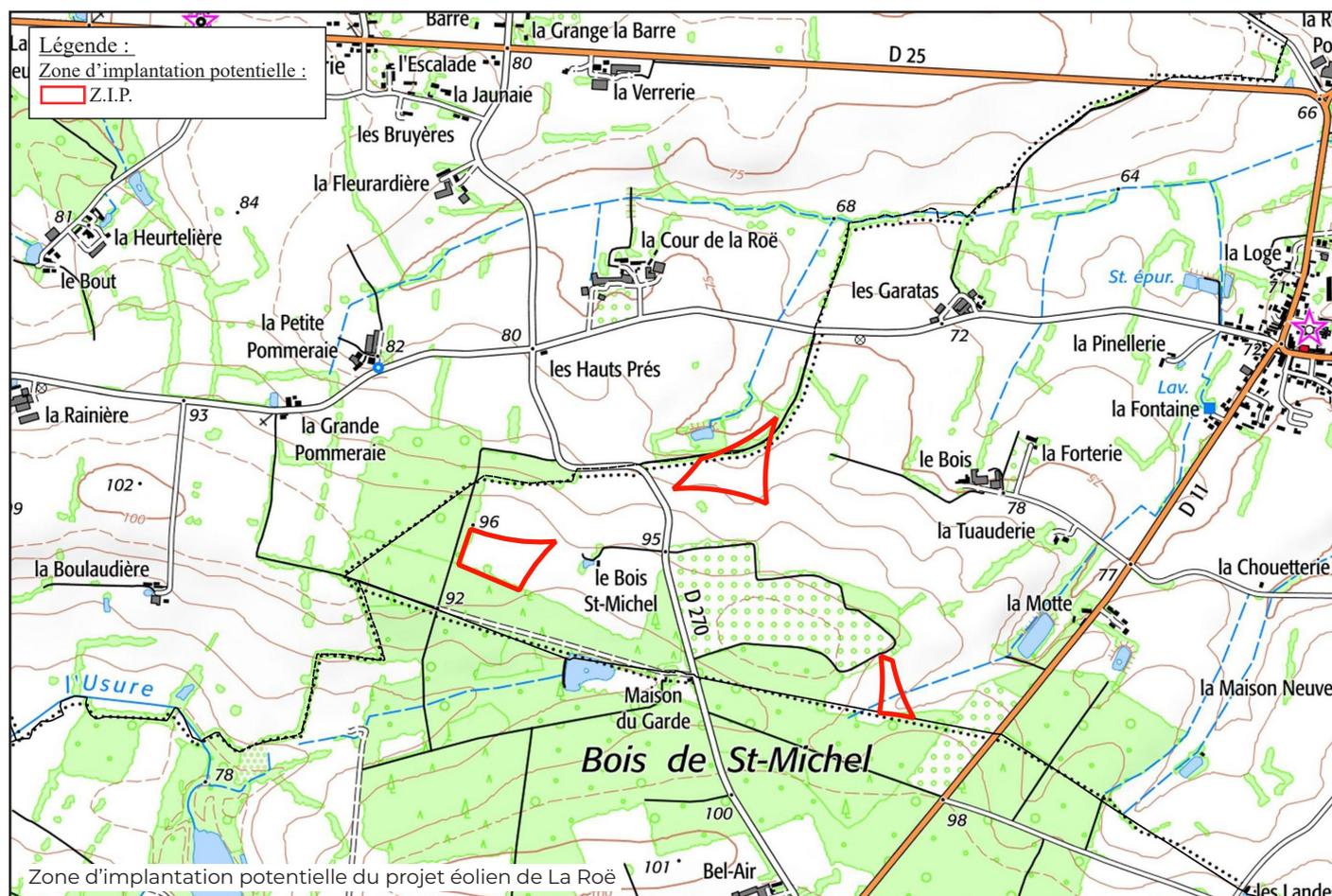
A ce stade de son développement, **le projet éolien de La Roë a été labellisé par le réseau régional RECIT**. L'instruction de l'entrée au capital d'Énergie Partagée Investissement aura lieu dans les prochaines semaines. En attendant, Énergie

Partagée contribue aux orientations du projet aux côtés des partenaires VALOREM et la Société Énergie Mayenne, pour s'assurer de sa compatibilité avec les attendus du label.

Plus d'informations : [energie-partagee.org](http://energie-partagee.org)

## LA ZONE D'ÉTUDE IDENTIFIÉE SUR VOTRE COMMUNE

VALOREM a identifié une zone au sud-ouest de la Roë, à proximité du Bois de Saint-Michel, qui présente **les atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes** : exposition au vent dominant, raccordement au réseau électrique, absence de contraintes majeures liée à l'environnement ou à la réglementation. Elle se situe à **500 m des habitations** (le minimum imposé par la réglementation française) et pourrait accueillir **3 éoliennes maximum**, hautes de 150 m en bout de pale, de 3 à 4 MW de puissance chacune.



## LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM rencontre les élus et demande **l'accord du conseil municipal** avant de lancer la faisabilité du projet.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
<p><b>2024</b></p> <p>Premières études : vent, environnement, réglementation, raccordement au réseau électrique</p> <p>Présentation au conseil municipal</p> <p>Échanges avec les services de l'État</p>	<p><b>Janvier 2025 - 2026</b></p> <p>Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauve-souris, flore, petite faune...)</p> <p>Échanges avec les services de l'État et les élus</p>	<p><b>18 à 30 mois</b></p> <p>Demande d'autorisation administrative</p> <p>Enquête publique et avis des communes alentour</p> <p>Arrêté d'Autorisation Environnementale</p> <p>Unique délivré par le Préfet</p>	<p><b>12 à 24 mois</b></p> <p>Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet</p> <p>Raccordement au réseau public</p> <p>Terrassement, fondations, raccordement inter-éolien, montage des éoliennes...</p> <p>Tests de mise en service</p>	<p><b>Pendant au moins 20 ans</b></p> <p>Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes</p> <p>Et après ?</p> <p>Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes</p>



## L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). A l'issue de ces études, **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes pourront être déterminés**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet** respectera les recommandations de ces experts et des services de l'État.



### Le potentiel de vent

Un mât de mesure du vent sera installé sur site en avril 2025. Les données récoltées seront corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guideront pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



### L'étude acoustique lancée au printemps

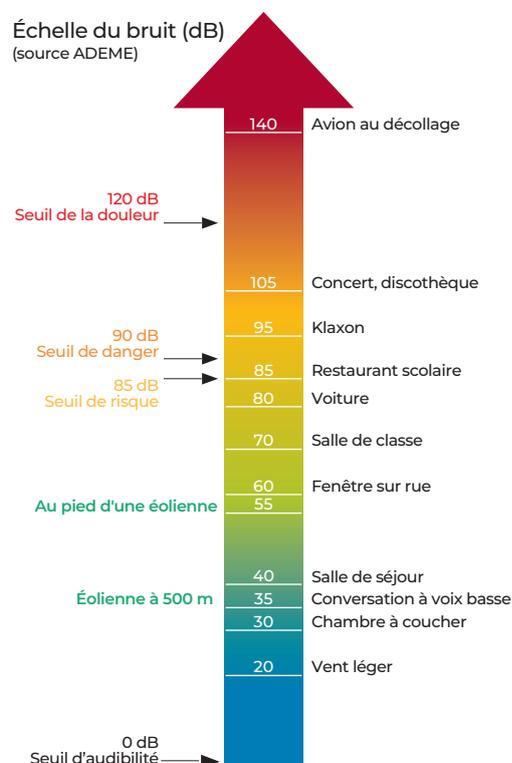
La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines). Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. **Au printemps, des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.**



Exemple de sonomètre

Échelle du bruit (dB)  
(source ADEME)



### L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **des spécialistes recensent les différentes espèces**, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes :



Ornithologue

#### >> Les oiseaux

Selon la saison, la fréquence des sorties terrain des ornithologues varie d'une par mois à tous les 15 jours.

#### >> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues identifient les chauves-souris en écoutant leurs ultrasons. Ils sont équipés d'instruments de mesure spécifiques et de lampes torches.

#### >> La flore et la petite faune

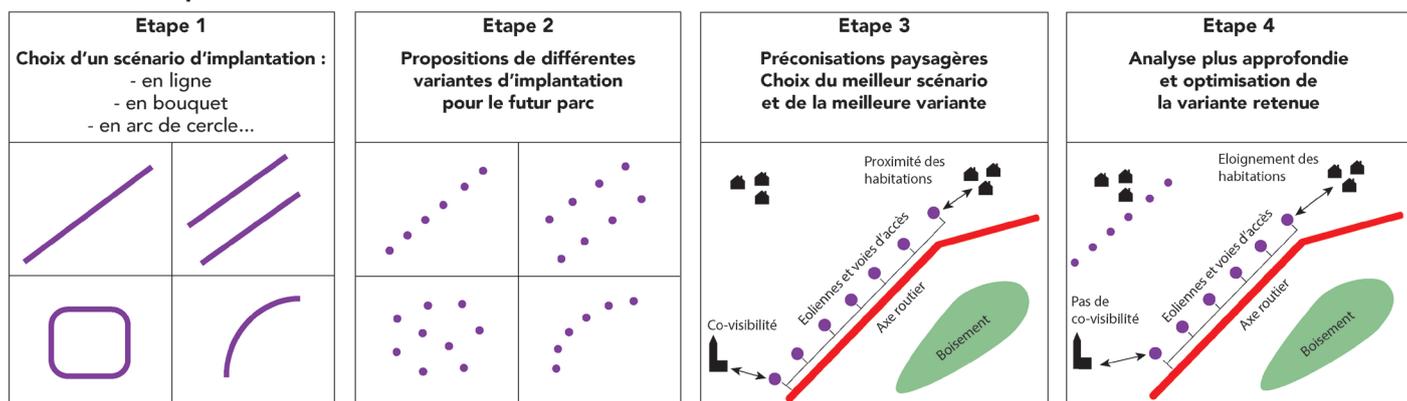
Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



**L'étude paysagère**

Un expert paysagiste analyse **les éléments structurant le paysage local** (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

**Du scénario d'implantation à la variante finale**



Réalisation : ENCIS Energies Vertes

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Consommation d'électricité couverte par l'éolien en 2024 **10,5%**

Taux de recyclage d'une éolienne **90%**

Durée de vie moyenne d'une éolienne **20/30 ans**



Une éolienne produit de l'électricité **95%** du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

Provision de l'exploitant éolien pour le démantèlement : **75000€** par éolienne de 2 MW + 25000€ MW supplémentaire

**VOS INTERLOCUTEURS**

**VALOREM**

Alexandre DUCHENE  
Chef de projets

1 rue E. Varlin  
44000 Nantes

07 71 37 91 58

alexandre.duchene  
@valorem-energie.com



**Société Énergie Mayenne**

Franck LE BOUCHER  
Chargé de projets énergie

Rue de Broglie  
53810 Changé

07 43 36 06 30

franck.leboucher  
@te53.fr



**ÉNERGIE PARTAGÉE**

Samuel FAURE  
Responsable d'investissement

8 rue de St Domingue  
44200 Nantes

07 88 91 81 20

samuel.faure@  
energie-partagee.org

